

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations
Commission « Epanouissement du Citoyen et
Jeunesse »

Conseil municipal du 16 décembre 2013
Séance du 26 novembre 2013

30 Club Amical de Tennis - convention d'objectifs - renouvellement

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CARLIER, MM. MONTES, LEGRAND, Mme BASMAISON, MM BOUADDI, CABARET, Mme JAJAN
M. KCHOK, Mme KEZZOUL.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, ASSAMTI, Mmes DINGIVAL, OYONO, KOUACHI-MAHSAS,
MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, Mmes M'BAÏE-DIAO, BARBETTE, M.BELMHAND,
Mmes FÉVRIER, MAUPIN, SOKOLONSKI, M.TAHI.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme CAPON
M. GRIMBERT
Mme PORAS
Mme BOUKHELIF
M. RIFI SAIDI
Mme PAMART
M. MACHU
Mme LEFEVRE

Pouvoir à :
Pouvoir à :

M. VILLEMMAIN
M. BERNARD-LUNEAU
Mme CARLIER
M. BOUADDI
M. BOULHAMANE
Mme DINGIVAL
Mme FEVRIER
M. BELMHAND

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. ABBA SIDICK
M. NACHITE
Mme RIFFAULT
M. VARLET
M. CHEURFA

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal
- Nombre de conseillers en exercice
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Cédric LEMAIRE, conseiller municipal délégué, expose :

Afin de favoriser et promouvoir la pratique du tennis et l'éducation à la citoyenneté par le sport, la ville de Creil souhaite renouveler la convention d'objectifs avec l'association Association Club Amical de Tennis.

Le document précise, dans le cadre de la politique sportive, tant les engagements réciproques de la ville et de l'association que les axes de développement de cette dernière.

Cette convention d'objectifs, établi pour trois ans (saisons 2014 à 2016), détaille notamment la formation des éducateurs, l'élargissement des publics, les résultats sportifs, la participation aux événements locaux ainsi que les aides directes et indirectes apportées par la commune.

Il vous est demandé d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention d'objectifs.



maintenant !

Vous êtes appelés à voter.

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu la convention d'objectifs ci-annexée,
Vu l'avis de la commission «Epanouissement du citoyen et Jeunesse» en date du 26 novembre 2013,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 34 Pour : 34 Contre : 0 Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1 : d'approuver la convention d'objectifs.

Article 2 : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'objectifs 2014/ 2016 avec l'association Club Amical de Tennis.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage :

19 DEC. 2013

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en Sous-Préfecture le... 20/12/13

et publication ou notification le... 19/12/13

CREIL, le... 20/12/13

LE MAIRE

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Raluy



Maire de Creil
Conseiller général de l'Oise

